



Publié sur REEA (<http://ree-auvergne.org>)

[Accueil](#) > Ouverture des inscriptions des projets Aires terrestres éducatives du 1er juin au 20 septembre 2019

Ouverture des inscriptions des projets Aires terrestres éducatives du 1er juin au 20 septembre 2019 ^[1]

Agence Française pour la Biodiversité
melanie.daoudal@afbiodiversite.fr ^[2]

Dates:

Samedi 1 Juin 2019 - Vendredi 20 Septembre 2019

Territoire:

Rayonnement national

En détails:

Les Aires terrestres éducatives permettent à des élèves de cycle 3 de s'approprier une petite partie d'une zone humide, d'une forêt, d'une rivière, d'un parc urbain... et de réfléchir collectivement à sa gestion. Accompagnés par leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement (le référent technique), les élèves étudient cette aire et décident de façon démocratique des actions à y mener pour préserver sa biodiversité. A travers ce projet, ils développent les compétences du programme scolaire, se reconnectent à la nature et découvrent leur territoire et ses acteurs.

La démarche Aire terrestre éducative, inspirée des Aires marines éducatives, est développée par l'Agence française pour la Biodiversité depuis la rentrée 2018 en métropole et dans les Outre-mer, sous l'impulsion et le suivi d'un comité de pilotage composé du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère des Outre-mer.

La mise en œuvre de cette démarche donne lieu à l'obtention d'un label, qui reconnaît la qualité des projets. Il se base sur le respect d'une méthodologie et d'une charte Aire terrestre éducative qui visent à mettre en œuvre les trois piliers du concept :

- Connaître : acquisition de connaissances scientifiques, empiriques et civiques sur le patrimoine naturel et culturel ;
- Vivre : découverte du territoire et de ses acteurs ;
- Transmettre : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé

A la suite d'une année d'expérimentation de la méthodologie, les inscriptions sont maintenant ouvertes pour que les établissements scolaires et structures référentes qui le souhaitent puissent rejoindre le dispositif.

L'inscription est un préalable pour être mis en relation avec la cellule d'appui à l'Agence française pour la biodiversité et pouvoir demander la label à l'issue de l'année scolaire. Les dossiers d'inscription doivent être déposés par le binôme « enseignant-référent » et seront étudiés selon certains critères, notamment :

- Former un binôme entre un établissement scolaire de cycle 3 (une école (CM1, CM2) ou un collège (6ème)) et une structure référente qui sera en capacité de l'accompagner au cours de cette première année,
- S'être assuré de la viabilité financière du projet : en moyenne 10 demi-journées d'intervention de la structure référente (avec sorties terrain) par an et 10 demi-journées de préparation.

Si vous souhaitez monter un projet, que vous soyez enseignant ou une structure référente, il est d'abord possible de réfléchir au projet en binôme puis de faire remonter votre projet à l'académie avant de remplir le formulaire suivant :

[Formulaire d'inscription à la démarche Aire terrestre éducative](#) ^[3]

Pour plus d'informations sur les Aires terrestres éducatives dans le document en pièce jointe « Note ATE » et au lien suivant : <https://www.afbiodiversite.fr/fr/les-aires-terrestre-educatives> ^[4]

ou sur les Aires marines éducatives : <https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php> [5]

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter la cellule d'appui des Aires éducatives de l'Agence française pour la Biodiversité (aireeducative [at] afbiodiversite.fr).

En image:



[6]

- [Mentions légales](#)
- [Aide](#)
- [Plan du site](#)
- [Contact](#)

URL source: <http://ree-auvergne.org/actualite/ouverture-des-inscriptions-des-projets-aires-terrestres-educatives-du-1er-juin-au-20>

Liens

[1] <http://ree-auvergne.org/actualite/ouverture-des-inscriptions-des-projets-aires-terrestres-educatives-du-1er-juin-au-20>

[2] <mailto:melanie.daoudal@afbiodiversite.fr>

[3] <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/7a573a15-a5ad-4f5d-bb87-8049f422bebc>

[4] <https://www.afbiodiversite.fr/fr/les-aires-terrestre-educatives>

[5] <https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php>

[6] [http://ree-auvergne.org/sites/default/files/styles/1280x960/public/actus/images/procedure-f31754f5-0e94-4ab7-8da3-49d707329e93.jpg?](http://ree-auvergne.org/sites/default/files/styles/1280x960/public/actus/images/procedure-f31754f5-0e94-4ab7-8da3-49d707329e93.jpg?itok=UVzSDWwe&slideshow=true&slideshowAuto=true&slideshowSpeed=4000&speed=350&transition=elastic)

[itok=UVzSDWwe&slideshow=true&slideshowAuto=true&slideshowSpeed=4000&speed=350&transition=elastic](http://ree-auvergne.org/sites/default/files/styles/1280x960/public/actus/images/procedure-f31754f5-0e94-4ab7-8da3-49d707329e93.jpg?itok=UVzSDWwe&slideshow=true&slideshowAuto=true&slideshowSpeed=4000&speed=350&transition=elastic)